

1. Qu'est-ce que le Programme de médicaments Trillium?

Le Programme de médicaments Trillium (PMT) est un programme du gouvernement provincial pour les résidents de l'Ontario qui consacrent une partie importante de leur revenu à l'achat de médicaments d'ordonnance. Le PMT offre une couverture pour les médicaments d'ordonnance lorsque les coûts dépassent environ 4 % du revenu net total du ménage.

2. Comment le PMT peut-il m'aider?

Le PMT vise à offrir une assurance médicaments aux résidents de l'Ontario pour qui les coûts des médicaments d'ordonnance sont élevés par rapport à leur revenu. Lorsque vous avez épuisé votre régime privé ou atteint le montant maximal annuel de votre régime d'assurance médicaments, le PMT peut vous aider en couvrant les médicaments dont vous avez besoin.

3. Comment puis-je faire une demande d'inscription au PMT?

Vous trouverez les demandes d'inscription au PMT dans les pharmacies, dans les cliniques et en ligne sur le site : [http://www.forms.ssb.gov.on.ca/mbs/ssb/forms/ssbforms.nsf/GetFileAttach/014-3693-87F~1/\\$File/3693-87F.pdf](http://www.forms.ssb.gov.on.ca/mbs/ssb/forms/ssbforms.nsf/GetFileAttach/014-3693-87F~1/$File/3693-87F.pdf)

Vous pouvez faire une demande d'inscription au PMT à n'importe quel moment de l'année. Le processus d'inscription peut prendre de deux à quatre semaines.

4. Dois-je faire une demande d'inscription au PMT chaque année?

Vous ne devez faire une demande d'inscription au PMT qu'une seule fois. Chaque nouvelle année du programme, votre inscription sera renouvelée automatiquement. Si votre inscription ne peut être renouvelée pour quelque raison que ce soit, vous recevrez une lettre d'avis avant le renouvellement vous demandant la documentation nécessaire.

5. Comment puis-je savoir si le PMT couvrira les médicaments que je prends?

Le PMT couvre plus de 3 200 médicaments d'ordonnance. Vous pouvez demander à votre pharmacien ou à votre médecin si les médicaments que vous prenez actuellement sont couverts par le PMT.

6. Comment puis-je communiquer avec un représentant du PMT?

Si vous avez des questions sur le PMT, vous pouvez communiquer avec un représentant du programme au 416-642-3038 (région de Toronto) ou, sans frais, au 1-800-575-5386.

Vous pouvez également communiquer avec un représentant du PMT par courriel à l'adresse trillium@resolve.com.

7. De quelle façon SécurIndemnité m'aide-t-elle avec le PMT?

SécurIndemnité offre un service d'accès au PMT, pour vous aider à vous y inscrire. Si vos dépenses en médicaments couvertes par votre régime atteignent le montant maximal annuel, SécurIndemnité vous fera parvenir une trousse Trillium personnalisée pour vous aider à vous inscrire au programme. Cette assistance pour l'inscription vise à assurer la continuité de votre traitement médicamenteux.

8. Qu'est-ce qu'une trousse Trillium?

Une trousse Trillium est une trousse personnalisée préparée par SécurIndemnité à votre intention si vous vous approchez du montant maximal annuel de votre régime d'assurance médicaments. Cette trousse comprend une liste de renseignements dont vous aurez besoin pour effectuer avec succès votre inscription au PMT, une lettre décrivant votre régime à transmettre au programme, une demande d'inscription au programme préremplie ainsi qu'un guide sur le programme.

9. Who do I call for additional information about the Trillium Access Service?

Si vous avez d'autres questions au sujet du service d'accès au PMT offert par SécurIndemnité ou si vous avez besoin d'aide supplémentaire avec votre trousse Trillium, vous pouvez communiquer avec les Services cliniques de SécurIndemnité au 1-888-479-7587, poste 3020.